

J'ai l'honneur de vous adresser l'état des menées antinationales pendant le mois écoulé:

AFFAIRES ANCIENNES

1°) Par jugement du 1er Juin 1943, le nommé LABROT Jean Marie, né le 18 Avril 1911 à Firminy, de nationalité française, forain, demeurant 1 rue Voltaire, au Chambon, a été condamné à la peine de 480 frs d'amende et à la confiscation de son poste de réception de radio pour audition d'une émission de propagande de la radio soviétique ( voir rapport du 1er juin).

2°) A la date du 22 Juin 1943, une ordonnance de non-lieu a été rendue par le Juge d'instruction du Tribunal de mon siège en faveur du nommé BERGERON Jacques, né le 16 Aout 1912 à St-Etienne, employé à la Cie du Gaz à St-Etienne, de nationalité française, inculpé de détention de tracts de propagande étrangère ( D. du 27 Aout 1939 modifié le 12 Septembre 1939 ) ( voir rapport du 4 Mai 1943 )

complicité, détention d'armes, détention et usage de sceaux de l'autorité publique et infraction à ordre de réquisition dans un but de propagande communiste ( article 59-60-142-143 C.P. décret loi du 26 Septembre 1939, loi du 5 Juin 1943, loi du 14 Aout 1941) et placés sous mandat de dépôt les individus suivants:

SANGUEDOLCE Joseph, né le 18 décembre 1919 à Somatino ( Italie) de nationalité italienne, mineur, demeurant Cote Durieux à Roche la Molière.

PRIORET Louis, né le 20 Février 1919 à Roanne, de nationalité française, ouvrier d'usine, demeurant à Clermont Ferrand 25 rue des Cordeliers

VEROT Joseph, né le 23 Janvier 1910 à St-Etienne, de nationalité française, ouvrier d'usine, demeurant à St-Etienne, 18 rue Augustin Thierry.

VEROT Marie Pierrette, née le 6 Juillet 1910 à St-Etienne, de nationalité française, ouvrière d'usine, demeurant à St-Etienne 18 rue Augustin Thierry

JOYEUX Géorgette femme PRIORET, née le 30 Octobre 1922 à Clermont Ferrand, de nationalité française, employée de bureau, demeurant 25 rue des Cordeliers à Clermont-Ferrand.

4°) Le 5 Juin 1943, 2 individus en état d'ivresse ont à Rive-de-Gier, outragé les agents qui les interpellaient en leur disant "qu'ils les emmerdaient et qu'ils em..... aussi PETAUD"

Ce sont: BONNET Jean Marie, né le 29 Janvier 1911 à Rive-de-Gier, charpentier, demeurant Chemin des Péchures à Rive-de-Gier nationalité française

GIRAUDET Jean, né le 12 Avril 1902 à Izieux de nationalité française, garagiste, demeurant 122, rue Jean Jaurès à Rive

complicité, détention d'armes, détention et usage de sceaux de l'autorité publique et infraction à ordre de réquisition dans un but de propagande communiste ( article 59-60-I42-I43 C.P. décret loi du 26 Septembre 1930, loi du 5 Juin 1943, loi du 14 Aout 1941) et placés sous mandat de dépôt les individus suivants:

SANGUEDOLCE Joseph, né le 18 décembre 1919 à Somatino ( Italie) de nationalité italienne, mineur, demeurant Cote Durieux à Roche la Molière.

PRICURET Louis, né le 20 Février 1919 à Roanne, de nationalité française ouvrier d'usine, demeurant à Clermont Ferrand 25 rue des Cordeliers

VEROT Joseph, né le 23 Janvier 1910 à St-Etienne, de nationalité française, ouvrier d'usine, demeurant à St-Etienne, 18 rue Augustin Thierry.

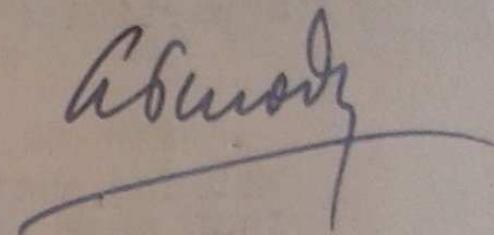
Concerne Joseph SANGUEDOLCE, futur maire communiste de Saint-Etienne 1977-1983

tracts et de papillons de propagande ainsi que d'une machine à écrire et de stencils servant à la propagation des mots d'ordre terroristes.

Ils ont été placés sous mandat de dépôt.

ST ETIENNE le 30 décembre 1943

Le Procureur de la République

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Abusow". A horizontal line is drawn through the signature.

ET

LA SURETÉ

CABINET DU  
Le Commissaire de Police, Chef de la Sureté,

à Monsieur Le Commissaire Central

à SAINT-ETIENNE.

tructions  
ménées  
(Périod-

re le En exécution des instructions de Monsieur le  
illet Préfet de la Loire, en date du 22 décembre 1939 et de votre  
note de service n° 699, en date du 6 juin 1940, concernant  
les menées antinationales, j'ai l'honneur de vous faire con-  
naître qu'au cours de la période comprise entre le 1er et  
le 31 juillet 1941, les opérations suivantes ont été opérées  
par les divers services de police de notre ville :

1er Arrondissement : ..... Néant.

2ème Arrondissement :

Abandon de travail-Arrestation..... I  
d° Procédures..... 2

3ème Arrondissement : ..... Néant.

4ème Arrondissement :

Menées antinationales-Arrestations..... 2

5ème Arrondissement : ..... Néant.

6ème Arrondissement : ..... Néant.

7ème Arrondissement : ..... Néant.

SURETE :

Menées antinationales-Arrestations..... 2  
d° Perquisitions..... 2

TOTAL GENERAL :

Abandon de travail-Arrestations..... I  
d° Procédures..... 2  
Menées antinationales-Arrestations..... 4  
d° Perquisitions..... 2

Le Commissaire de Police  
Chef de la Sureté.

*B. P. J.*

, deux

Statistique du mois de ~~JUILLET~~

- 
- I/ Nombre d'étrangers ayant fait  
l'objet de proposition  
d'expulsion..... 3
- 2/ Nombre d'individus ayant fait  
l'objet de proposition de  
déchéance de nationalité... 1
- 3/ Nombre d'individus ayant fait  
l'objet de proposition d'envoi  
dans des camps de concentration  
(étrangers) ..... 1

Saint-Etienne , le 3 Février 1942

DNALE

E SPECIAL  
ENNE

LE COMMISSAIRE PRINCIPAL  
des Renseignements Généraux

al

ionale

à Messieurs les COMMISSAIRES DE POLICE

Référence : Instructions préfectorales

Objet : Rapport mensuel sur menées antinationales

Pour me permettre de présenter pour la date prescrite c'est-à-dire pour le 1er de chaque mois, le rapport mensuel relatif aux menées antinationales, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire parvenir, chacun en ce qui le concerne, les renseignements nécessaires pour la confection du rapport, pour la date limite du 27 de chaque mois ( 1 exemplaire )

Vous voudrez bien rédiger votre rapport suivant les divisions ci-après :

1° Appréciation générale sur l'état d'esprit en général et influences exercées par les propagateurs conscients ou inconscients de la propagande antinationale.

2° Dates, résultats obtenus et observations faites à l'occasion des barrages, contrôles et sondages faits en vue de découvrir les transporteurs de tracts antinationaux.

3° Inscriptions murales constatées et supprimées.

4° Enquêtes effectuées, perquisitions opérées.

5° Arrestations faites et suites données

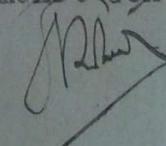
6° Surveillance des individus libérés d'un centre de séjour surveillé et résultat des contacts directs avec les libérés.

7° Observations et constatations diverses.

Je suis convaincu que chacun y mettra toute sa conscience pour donner suite à la présente, afin de me mettre à même de renseigner M.le Préfet.

LE COMMISSAIRE PRINCIPAL  
des Renseignements Généraux :

a Loire —  
pte-rendu.

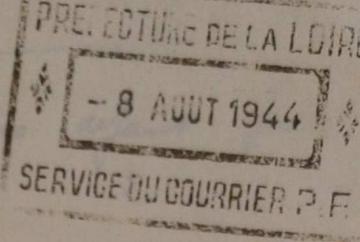


SAINT-ÉTIENNE

PARQUET

Procureur de la République

SAINTE ETIENNE le 7 aout 1944



Cabinet du Préfet  
nées antisionationales Le Procureur de la République à Saint-Etienne  
Etats Mensuels à Monsieur le Préfet de la Loire

Saint-Etienne

Comme suite à mon rapport

du 31 aout 1943 concernant MARTINEZ Jean,  
ESPINOZA Pierre, PATRIARCA Noël, j'ai  
l'honneur de vous faire connaître que les  
intéressés poursuivis devant la Section  
Spéciale de Lyon pour distribution de  
tracts et activité communiste ont été co-  
damnés à 2 ans de prison et 5.000 frs  
d'amende chacun, par défaut.

Le Procureur de la République,

STATISTIQUE CONCERNANT LA REPRESSEION DES MENÉES  
ANTI-NATIONALES (à l'exclusion des menées gaullistes)  
POUR LE MOIS DE JUILLET 1943

I - Nombre d'arrestations .....	9	
II - Nombre d'inculpations .....	8	
III - Qualification juridique des inculpations :		
1) Reconstitution de parti dissous .....	8	
2) Détenzione de tracts .....	1	
3) Distribution de tracts .....	1	
4) Offense au Chef de l'Etat.....	1	
5) Divers .....	1	
	TOTAL .....	9
IV - Répartition des inculpés d'après leur catégorie sociale :		
1) Enseignement .....	1	
2) P.T.T. .....	1	
3) S.N.C.F. .....	1	
4) Intellectuels et fonctionnaires .....	1	
5) Employés.....	1	
6) Commerçants .....	1	
7) Ouvriers .....	5	
8) Cultivateurs .....	3	
9) Divers .....	1	
	TOTAL.....	9
V - Répartition des inculpés d'après leur nationalité :		
1) Français .....	9	
2) Etrangers .....	0	
	TOTAL .....	9
VI - Sanctions judiciaires :		
1) Nombre de condamnations .....	1	
2) Relaxes.....	2	
3) Ordonnances de non lieu .....	1	
VII - Mesures administratives :		
1) Propositions de déchéance de nationalité .....	6	
2) Internements .....	2	
3) Assigination à résidence .....	1	
4) Groupements dissous .....	1	
5) Journaux suspendus .....	1	
	TOTAL .....	9
VIII - Perquisitions effectuées .....	1	

DEPARTEMENT  
DE LA  
LOIRE

Statistique concernant la répression des menées  
antinationales - à l'exclusion des menées gaullistes -  
pour le mois de I944.

I - Nombre d'arrestations

$(61+14)$  = 75

II - Nombre d'inculpations

$(61+14)$  = 75

III- Qualification juridique des inculpations

- reconstitution de parti dissous	38
- détention de tracts	5
- distribution de tracts	
- offense au Chef de l'Etat	
- divers	$(18+14)$ = 32

IV - Répartition des inculpés d'après leur catégorie sociale

- enseignement	
- P.T.T.	
- S.N.C.F.	
- intellectuels et fonctionnaires	$(1+2)$ = 3
- employés	
- commerçants	$(55+1)$ = 56
- ouvriers	2
- cultivateurs	
- divers	$(5+9)$ = 14

V - Répartition des inculpés d'après leur nationalité

- français	$(45+12)$ = 57
- étrangers	$(16+2)$ = 18

VI - Sanctions judiciaires

- nombre de condamnations
- relaxés
- ordonnances de non-lieu

VII- Mesures administratives

- propositions de déchéance de nationalité 4
- internements
- assignations à résidence 1
- groupements dissous
- journaux suspendus 1

VIII- Perquisitions effectuées

64

Le neuf mars 1942, dans l'après-midi, à la suite d'une information sûre, M. BEAUDROIT, Commissaire de police chargé du service de la Sûreté, opérait en vertu de la délégation permanente délivrée par M. le Préfet de la Loire, une visite dans les bureaux de la maison "Voltor" (fabrique d'accumulateurs-redresseurs) 140, rue Antoine Durafour à Saint-Etienne .

Il découvrait, dans un classeur réservé à M. FREYDEIRE, employé de bureau, divers documents imprimés et dactylographiés, de propagande anti-gouvernementale et anti-collaborationniste .

Immédiatement après des visites domiciliaires ont été opérées chez :

M. PERRIN Jean-Baptiste, né le 2 mai 1898 à Firminy (Loire) de Jean-Baptiste et de PLANCHET Marie, employé, domicilié 21, rue Voltaire à St-Etienne;

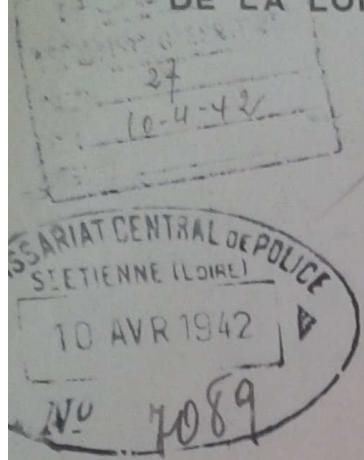
M. LEMAITRE Henri Ferdinand, né le 1er avril 1912 à Saint Etienne (Loire) de Léon et de SERRES Céline Jean Professeur au Lycée, domicilié 27, rue Claude Delaroza à St-Etienne;

M. FREYDEIRE Roger Georges, né le 12 juillet 1917 à Langeac (Haute-Loire) de Alfred et de ALDON Antoinette,

CABINET DU PRÉFET  
DE LA LOIRE

ÉTAT FRANÇAIS

St-Etienne, le 9 Avril 1942.



Le Préfet de la Loire

à Monsieur le Commissaire Central de Police  
à St-Etienne.

Je viens d'être informé de l'introduction clandestine dans certains établissements d'enseignement de tracts et revues de propagande antinationale, tels que "Le Franc-Tireur," "Libération," "Combat," "Trahison", et la Revue "Cahier du témoignage chrétien". Ces organes de propagande séditieuse seraient vraisemblablement portés par des élèves externes.

Je vous serais obligé de bien vouloir prendre les mesures nécessaires en vue de faire exercer une surveillance discrète aux abords des établissements d'enseignement de votre secteur./.

Le Préfet,

W7

Vu et transmis à  
Monsieur le Préfet  
Saint-Etienne.

Le Commissaire Central,



DESTINATAIRE : M.le Préfet de la Loire

J'ai l'honneur de faire connaître qu'après la rentrée des vacances de Pâques, c'est à dire le 3 courant, une surveillance discrète a été exercée aux abords des grandes écoles sans résultat.

Aucun tract n'a été distribué.

D'autre part l'enquête menée pour savoir si des tracts avaient été distribués dans les dites écoles est restée également sans résultat.

Le Commissaire de Police

